

# EQUIPIER PREMIERE INTER- VENTION

## Sensibilisation

### RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Le code du travail tend à assurer l'obligation de formation des équipiers de première intervention (articles R4227-28 et T4227-39)

### OBJECTIFS

Alerter les secours internes, et déclencher les secours extérieurs,  
Être prêt à intervenir dans toutes circonstances de temps et de lieu dans l'entreprise,  
Connaître les risques de l'entreprise,  
Connaître les consignes (alarme intervention, évacuation),

### PROGRAMME

#### THEORIE

- Les causes d'incendie
  - Electricité
  - Flamme nue
  - ...
- Les types de feu
  - Combustible
  - Comburant
  - Energie

- La propagation du feu et ses dangers
  - Convection
  - Conduction
  - Rayonnement

- La lutte incendie
  - Les modes d'extinctions

#### PRATIQUE

- Exercices sur générateur de flammes et/ou RIA sur PIA

### METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, études de situations concrètes au moyen de vidéoprojecteur/paperboard et exercices pratiques.

**PUBLIC CONCERNE :** Personnel d'industries ou ERP pouvant être amené à lutter contre un incendie au moyen d'extincteurs ou des robinets d'incendie armés (RIA) et à organiser l'évacuation

**PRE-REQUIS :** Néant

**LIEU :** Agence ECOPREV ou INTRA ENTREPRISE

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :** 10 personnes

**DUREE DE LA FORMATION :** 0,5 JOUR (3 HEURES 30)

**ACCESSIBILITE:** Handicap En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

**VALIDATION DES ACQUIS :** • Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique lors du parcours d'évaluation. • Une attestation est remise à l'issue de la sensibilisation. • Cette sensibilisation doit être renouvelée aussi souvent que nécessaire.

**Modalités, délai d'accès :**

